

# NORMES DE DEONTOLOGIE ET DE CONFORMITE POUR LES FOURNISSEURS DE BAXALTA

IL EST INDISPENSABLE QUE TOUS LES FOURNISSEURS DE BAXALTA PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT ENVERS L'INTEGRITE DANS NOTRE METIER.

Ces normes s'appliquent aux individus/organisations qui fournissent des services, des matières premières, des ingrédients actifs, des composants, des produits finis, ou d'autres produits (« Fournisseurs »). Lorsqu'elles existent, les propres normes écrites de déontologie et de conformité du Fournisseur peuvent remplacer lesdites normes, dans la mesure où elles sont cohérentes par rapport auxdites Normes et incorporées dans un accord écrit entre Baxalta et le Fournisseur.

## CONFORMITE AUX LOIS ET REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

- Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, règles, réglementations et normes déontologiques en vigueur dans le pays où ils opèrent, aux lois des États-Unis en vigueur, et aux présentes Normes.

## INTERDICTION DE POTS-DE-VIN, DE DESSOUS DE TABLE, DE PAIEMENTS ILLEGAUX, ET D'AUTRES PRATIQUES DE CORRUPTION

- Il est interdit aux Fournisseurs de payer directement ou indirectement toute chose de valeur à un représentant du gouvernement pour :
  - décrocher ou conserver un marché ou pour influencer illégalement les actions ou les décisions d'un représentant du gouvernement, d'un parti politique, d'un candidat à une fonction publique, ou d'un représentant d'une organisation internationale publique ;
  - décrocher un avantage illégal ; ou
  - influencer de façon illégale les actions d'un individu, d'un client, d'une société ou d'un représentant d'une société.
- Les Fournisseurs sont tenus de conserver des données exactes et transparentes des transactions et des paiements effectués.
- Tandis que Baxalta respecte les coutumes commerciales et les pratiques de marché locales, ni Baxalta ni les Fournisseurs ne doivent participer à des pratiques de corruption, contraires à l'éthique ou illégales.
- Les Fournisseurs ne doivent jamais agir à l'encontre des politiques de Baxalta.

## EXACTITUDE DES DONNEES D'ENTREPRISE

- Toutes les données et registres financiers doivent se conformer aux principes comptables généralement acceptés.
- Les données des Fournisseurs doivent être exactes en ce qui concerne tous les aspects essentiels.
  - Les données doivent être lisibles, transparentes, et refléter les transactions et paiements réels.
  - Ne dissimulez rien, ne manquez pas d'enregistrer les données, et n'inscrivez pas d'entrées comptables erronées.

## INTERACTIONS AVEC LA COMMUNAUTE MEDICALE

- Lors de leur interaction avec la communauté médicale (que ce soient les professionnels de santé, les organismes de soins, les patients, les associations de patients, les pouvoirs publics et les organismes payeurs) au nom de Baxalta, tous les fournisseurs, concessionnaires, distributeurs, agents et autres tierces parties doivent adhérer à toutes les normes de conduite de l'industrie qui s'appliquent à eux (telles que celles préconisées par le Code de bonnes pratiques EFPIA

[European Federation of Pharmaceuticals Industries and Associations, c.-à-d., la Fédération européenne d'associations et d'industries pharmaceutiques]).

- Tout paiement ou avantage fourni à un membre de la communauté médicale au nom de Baxalta doit être conforme aux exigences légales ou aux codes du secteur médical en vigueur dans le pays où le membre de la communauté médicale réside et/ou pratique la médecine. Les paiements ne doivent jamais être utilisés comme pots-de-vin, récompense, incitation ou encouragement à la conclusion d'une vente.

## CONCURRENCE LOYALE ET LOIS ANTITRUST

- Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur relatives à la concurrence loyale et aux lois antitrust.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

- Tous les Fournisseurs qui doivent échanger des informations confidentielles avec Baxalta doivent préalablement signer un accord de confidentialité avec Baxalta.
- L'échange d'informations confidentielles se limite à celles qui sont exigées pour l'exécution de performances contractuelles.
- Les Fournisseurs ne doivent pas partager les informations relatives à la propriété intellectuelle ou à la confidentialité détenues par Baxalta, ou toute autre information qu'ils acquièrent sur les activités de Baxalta (y compris les informations élaborées par les Fournisseurs et les informations associées aux produits, clients, fournisseurs, prix, coûts, savoir-faire, stratégies, programmes, processus et pratiques).
- Les Fournisseurs doivent immédiatement signaler la divulgation non autorisée d'informations confidentielles de Baxalta, accidentelle ou non, par le biais de la ligne d'assistance de Déontologie et de Conformité, sur le site [www.baxalta.com/compliance](http://www.baxalta.com/compliance).

## CONFIDENTIALITE DES DONNEES

- Le Fournisseur doit respecter les lois et réglementations en vigueur relatives à la confidentialité des données lors de la manipulation d'informations personnelles.
- Les Fournisseurs doivent immédiatement signaler l'utilisation, la divulgation non autorisée ou la perte d'informations personnelles relatives à Baxalta, par le biais de la ligne d'assistance de Déontologie et de Conformité, sur le site [www.baxalta.com/compliance](http://www.baxalta.com/compliance).

## DIRECTIVES RELATIVES AUX PRATIQUES D'EMPLOI

- Les Fournisseurs doivent traiter les employés de Baxalta avec dignité et respect.

# NORMES DE DEONTOLOGIE ET DE CONFORMITE POUR LES FOURNISSEURS DE BAXALTA

IL EST INDISPENSABLE QUE TOUS LES FOURNISSEURS DE BAXALTA PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT ENVERS L'INTEGRITE DANS NOTRE METIER.

- Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et à la réglementation en vigueur en matière d'emploi, y compris aux statuts qui interdisent la discrimination au lieu de travail.
- Les Fournisseurs ne doivent pas posséder, utiliser ou vendre des substances illicites dans les locaux de Baxalta ou effectuer leur activité professionnelle sous l'influence de l'alcool ou de substances illicites.
- Les fournisseurs ne doivent pas produire ou fabriquer des produits, ou effectuer des services (ou y incorporer des matériaux produits ou fabriqués) qui enfreignent la législation en vigueur sur les droits des travailleurs, y compris la traite et l'esclavage d'êtres humains. Les employés réguliers à plein temps doivent être âgés de 18 ans minimum. Les Fournisseurs doivent informer la direction de Baxalta de l'existence de travail à temps partiel, d'emplois d'été, ou de programmes d'apprentissage pour les individus âgés de moins de 18 ans.
- Baxalta interdit les pratiques d'intimidation ou d'hostilité, et ne tolère pas que les Fournisseurs aient un comportement qui puisse harceler ou perturber une autre personne, ou la gêner dans son travail.

## CONFLITS D'INTERETS

- Il peut y avoir conflit d'intérêts lorsque des intérêts ou des activités privés influencent, ou semblent influencer, la capacité d'agir dans les meilleurs intérêts de Baxalta. Parmi les situations qui pourraient causer un conflit d'intérêts, on peut citer :
  - La détention d'un investissement financier considérable au sein d'une société concurrente, partenaire, ou qui cherche à faire des affaires avec Baxalta. Un intérêt financier considérable englobe le contrôle des voix, ou une participation de plus de 1 % au capital non versé d'une société, ou un investissement qui représente plus de 5 % du total des actifs de l'investisseur.
  - La prestation de services similaires auprès des concurrents directs de Baxalta, en ayant accès aux informations confidentielles et concurrentielles.
  - Lorsque des membres de la famille (ou des partenaires civils ou des personnes entretenant une relation étroite avec vous) travaillent pour Baxalta, pour un autre fournisseur de Baxalta, pour un client de Baxalta ou pour un concurrent de Baxalta.
- Les Fournisseurs doivent divulguer les conflits d'intérêts apparents ou réels à la direction de Baxalta. Si la direction de Baxalta approuve un conflit apparent ou réel, la décision d'approbation doit être documentée.

## UTILISATION DE DISPOSITIFS MOBILES, DE SUPPORTS ÉLECTRONIQUES, D'INTERNET ET DU COURRIER ÉLECTRONIQUE

Dans les situations où les Fournisseurs ont accès à l'environnement électronique de Baxalta (Intranet, courrier électronique, messagerie vocale ou autre), les Fournisseurs doivent :

- protéger les informations confidentielles et les supports électroniques de Baxalta ;
- chiffrer ou protéger les données par mot de passe ;
- garder les dispositifs mobiles avec eux ou les verrouiller lors de leurs déplacements ;
- se conformer aux lois locales sur la protection des données ;
- utiliser ces outils exclusivement pour répondre aux objectifs professionnels de Baxalta ; et
- utiliser ces outils conformément à la Politique sur l'utilisation globale acceptable des informations et technologies de Baxalta, en veillant notamment à :
  - Ne pas sciemment télécharger, examiner ou transmettre des matériaux de nature discriminatoire, harcelante, menaçante, sexuelle, pornographique, raciste, sexiste, diffamatoire ou autrement offensante. Les supports électroniques doivent être essentiellement utilisés à des fins professionnelles.
  - Ne pas communiquer les informations protégées (personnelles ou secrets commerciaux) d'une manière qui reconnaisse le caractère sensible des informations, la possibilité d'accès non autorisé, et la conformité aux lois locales sur la protection des données. Les Fournisseurs sont responsables de conserver la confidentialité du ou des mots de passe remis par Baxalta.
  - Se rendre compte que les documents, logiciels, courriels et autres pages Web peuvent introduire des virus informatiques nuisibles dans le réseau de Baxalta. Ne pas s'aventurer sciemment à détacher, décompresser, exploiter/lancer ou installer des fichiers ou programmes sur les systèmes de Baxalta ou à ouvrir des pièces jointes qui renferment des virus informatiques nuisibles. Ne pas télécharger et ne pas disséminer de matériaux provenant d'Internet, à moins d'avoir obtenu le consentement du titulaire des droits d'auteur.
  - Adhérer aux calendriers et aux méthodes de conservation et d'élimination des données d'entreprise de Baxalta archivées sur des supports électroniques.

## CONFORMITE COMMERCIALE

- Les Fournisseurs doivent se conformer à la lettre et à l'esprit de tous les contrôles d'importation et d'exportation, sanctions, et autres lois de conformité commerciale des États-Unis en vigueur, et aux lois du ou des pays concernés dans lesquels la ou les transactions s'effectuent.

## ENVIRONNEMENT, SANTE ET SECURITE

- Les Fournisseurs sont censés se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur relatives à l'environnement, la santé et la sécurité.
- Les Fournisseurs qui travaillent avec Baxalta ou sur un site de Baxalta doivent effectuer leurs activités en assurant leur propre sécurité et celle d'autrui, et en se conformant aux exigences applicables de Baxalta et du gouvernement en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Toute urgence susceptible d'avoir une répercussion sur Baxalta doit être immédiatement signalée.

# NORMES DE DEONTOLOGIE ET DE CONFORMITE POUR LES FOURNISSEURS DE BAXALTA

IL EST INDISPENSABLE QUE TOUS LES FOURNISSEURS DE BAXALTA PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT ENVERS L'INTEGRITE DANS NOTRE METIER.

---

## CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

Les cadeaux et les divertissements ne sont pas nécessaires pour être en relation d'affaires avec Baxalta et sont grandement découragés.

- Les situations suivantes sont toujours inappropriées et sont expressément interdites :
  - Offrir un cadeau, un divertissement, ou un traitement préférentiel en ayant l'intention de chercher à influencer l'objectivité du processus décisionnaire d'un employé de Baxalta.
  - Offrir un cadeau, un divertissement, ou un traitement préférentiel tout en participant à un processus décisionnaire en cours dans le cadre d'un achat ou d'un contrat. (RFI, RFQ, RFP).
  - Tout cadeau monétaire, y compris les « cartes-cadeaux ».
  - Offrir un divertissement auquel le Fournisseur ne participera pas/pour lequel il ne sera pas représenté (p. ex., des billets pour des événements sportifs/représentations).
  - Offrir des sorties, voyages ou logements extravagants à l'occasion d'événements parrainés par des Fournisseurs.
- De manière exceptionnelle, les employés de Baxalta peuvent accepter des cadeaux, divertissements ou autres courtoisies d'affaires très modestes, si cela aide à améliorer les relations professionnelles et dans la mesure où ils seraient capables de rendre la pareille.
- Les employés de Baxalta ne sont pas autorisés à solliciter des cadeaux de la part des Fournisseurs, y compris les cadeaux destinés à appuyer des causes caritatives.
- Les Fournisseurs ne doivent pas offrir l'opportunité d'acheter des produits ou services ou de posséder un intérêt financier aux employés de Baxalta en vertu de termes qui ne seraient pas disponibles à l'ensemble des employés de Baxalta.

## RESSOURCES

- Si vous avez besoin d'informations ou de conseils supplémentaires relativement aux présentes normes, ou souhaitez signaler une violation potentielle, veuillez contacter la ligne d'assistance de Déontologie et de Conformité de Baxalta sur le site [www.baxalta.com/compliance](http://www.baxalta.com/compliance).
- Des informations supplémentaires sur les Fournisseurs figurent sur le site [Baxalta.com](http://Baxalta.com)